



A retenir

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE

2^{ème} traitement obligatoire jusqu'au 26 juin.

OÏDIUM

Période de haute sensibilité en cours. Progression des symptômes.

MILDIOU

Présence faible à moyenne.

TORDEUSES DE LA GRAPPE : EUEMIS

Début du vol de 2^{ème} génération.

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles ».

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

2. Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles mais reste potentiellement dangereux.

3. Il est formellement interdit de mélanger pyréthrianoïdes et triazoles ou imidazoles. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrianoïde en premier.

4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

5. Lors de la pollinisation (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.

Pour en savoir plus : la note nationale BSV « [Les abeilles, des alliées pour nos cultures: protégeons-les !](#) » ou consultez le site www.itsap.asso.fr



Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution
Comité de validation :
Chambres d'agriculture de
l'Aude, du Gard, de
l'Hérault/ADVAH, des
Pyrénées-Orientales,
Chambre régionale
d'Agriculture d'Occitanie,
IFV, FREDON Occitanie,
DRAAF Occitanie



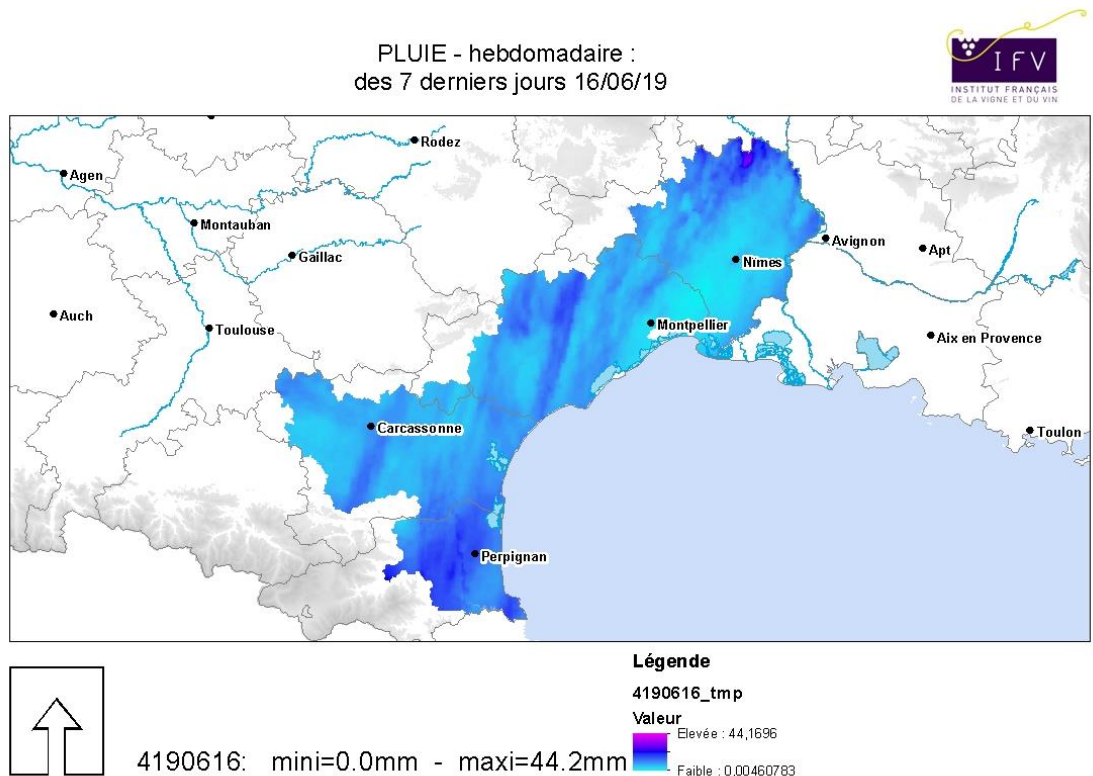
ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Action pilotée par le Ministère
chargé de l'agriculture et le
ministère chargé de l'écologie,
avec l'appui financier de
l'Agence Française pour la
Biodiversité, par les crédits
issus de la redevance pour
pollutions diffuses attribués au
financement du plan
Ecophyto.

PLUVIOMETRIE

		11-juin	12-juin	13-juin	14-juin	15-juin	16-juin
AUDE	ALAIGNE	2,2	0	0	2	0	0
	LEZIGNAN	1,5	0	0,2	2,4	0	0
	NARBONNE	4,6	0	0,8	2,7	0	0
	CAZILHAC	3,2	0	0,1	6,9	0	0
	LIMOUX	1,6	0	0,1	3	0	0
GARD	BARJAC	0,8	0	0,5	13,1	0	0
	CARDET	1,1	0	0,8	5,2	0,5	0
	CHUSCLAN	5,5	0	0,3	1,2	0	0
	SAINT-GILLES	4,8	0	0	0	0,3	0
	VILLEVIEILLE	0,9	0	0,2	1,2	0,5	0
	AIGUES-MORTES	3,3	0	0,2	1,2	0,1	0
HERAULT	VALFLAUNES	0	0	1	1,1	0,1	0
	OLONZAC	0,7	0	0,5	6	0	0
	SAINT-JEAN-DE-FOS	0,5	0	0,5	2,3	0,2	0
	MARSEILLAN	2,8	0	6,7	0,3	0,3	0
	POUZOLLES	1,5	0	0,3	3,8	0	0
	PUISSERGUIER	3,2	0	0,1	5,3	0	0
PO	ESTAGEL	9,8	0	3,6	0,6	0	0
	PIA	10,2	0	3,5	2	0	0
	LAROQUE-DES-ALBERES	8,2	0	0,1	0	0	0
	LLUPIA	12,4	0	8,5	0,5	0	0
	RODES	9,6	0	0,8	0,6	0	0

Carte : répartition des pluies hebdomadaires selon échelle du min au max (0 à 44.2 mm) - Source IFV :



STADES PHENOLOGIQUES

× Vignoble régional

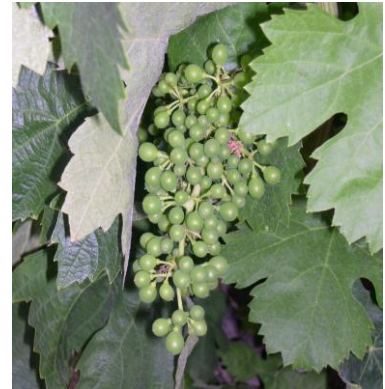
Dans les parcelles observées, les stades phénologiques varient de :

- « tout début floraison, chute des premiers capuchons floraux » (stade 19 ou BBCH 61) dans les secteurs tardifs et/ou parcelles tardives
- à « début fermeture de la grappe » (stade BBCH 76) sur cépages précoces en zones précoces.

Les stades majoritairement observés sont « baies à taille de grains de plomb » (stade 29 ou BBCH 73) et « baies à taille de pois » (stade 31 ou K ou BBCH 75).



« Nouaison » (stade 27 ou J ou BBCH 71)



« baies à taille de pois » (stade 31 ou K ou BBCH 75)

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE

(*Scaphoideus titanus*)

• Situation aux vignobles

× Aude

Des larves de cicadelle (essentiellement au stade L3) sont ponctuellement observées au vignoble. Le niveau d'infestation peut être localement assez important (Limouxin, Minervois ouest).

× Gard

Les 1^{ers} symptômes sont observés.

× Hérault

Des larves de cicadelle vectrice de la flavescence dorée, *Scaphoideus titanus*, (stade L1 à L4) sont toujours observées.

Les 1^{ers} symptômes sont visibles.

× Pyrénées-Orientales

Des cicadelles sont encore observées dans le vignoble.



A gauche : larve de *S. titanus* – Au centre et à droite : Symptômes de flavescence dorée

× Vignoble régional

Dans le cadre de la lutte obligatoire contre le vecteur de la flavescence dorée, **la date du 2^{ème} traitement obligatoire est fixée dans la période du 15 au 26 juin**. Il doit être réalisé 15 jours après la 1^{ère} application.

Cas particuliers :

- certaines communes sont concernées par l'aménagement de la lutte insecticide,
- en viticulture biologique, compte tenu des spécificités de la spécialité commerciale autorisée, les 3 traitements sont à réaliser entre le 1^{er} juin et le 26 juin.
- **vignoble du Gard** : pour les zones à 1 traitement, il doit être réalisé entre le 8 et le 19 juin,

La liste des communes concernées est donnée dans l'arrêté préfectoral consultable en mairie et consultable sur le site de la DRAAF Occitanie : [lien vers les listes complètes](#)

Un avis de traitement correspondant est affiché en mairie, caves coopératives, distributeurs...

Pour plus d'informations, consulter le site de la DRAAF Occitanie :

<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Les-Jaunisses-de-la-vigne,979>

Les voies de contamination (Guide des Vignobles Rhône Méditerranée 2018/2019, p.47)

Deux voies de contamination sont possibles :

- **par l'insecte vecteur de parcelle en parcelle** : Dans tous les cas, les larves de cicadelles de la flavescence dorée naissent saines et s'infectent en piquant les ceps contaminés. La capacité d'inoculation s'acquiert après une période d'incubation d'un mois ; la salive est alors infectieuse et l'insecte garde la capacité de transmission du phytoplasme jusqu'à sa mort.

Pour la flavescence dorée, la transmission s'effectue uniquement de vigne à vigne.

Pour le bois noir, elle est inoculée d'une adventice (en particulier liseron ou ortie) ou plante cultivée à une autre, ou à la vigne.

- **par le matériel de multiplication** : La transmission de la flavescence dorée ou du bois noir aux jeunes plants est possible par les greffons et les porte-greffes, peut-être évité par le traitement à l'eau chaude.

Méthodes prophylactiques : L'épamprage permet de détruire un support de larves et de diminuer les populations de cicadelle vectrice.

Evaluation du risque : « Le phytoplasme de la flavescence dorée est un organisme réglementé inscrit sur la liste des dangers sanitaire de niveau 1.

1° Les dangers sanitaires de première catégorie sont ceux qui étant de nature, par leur nouveauté, leur apparition ou persistance, à porter une atteinte grave à la santé publique ou à la santé des végétaux et des animaux à l'état sauvage ou domestique ou à mettre gravement en cause, par voie directe ou par les perturbations des échanges commerciaux qu'ils provoquent, les capacités de production d'une filière animale ou végétale, requièrent, dans un but d'intérêt général, des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte rendues obligatoires par l'autorité administrative. »

OÏDIUM *(Erysiphe necator)*

• Situation aux vignobles

× Vignoble régional

La période de haute sensibilité de la vigne et notamment des grappes est toujours en cours. Une progression des symptômes est observée.

× Aude

La fréquence des symptômes sur feuilles demeure faible mais augmente sensiblement, notamment sur parcelles à historique et/ou cépages sensibles (Carignan, Chardonnay, Portan).

La présence des symptômes sur grappes progresse significativement sur ces mêmes cépages mais demeure encore faible à ce jour.

× **Gard**

On continue d'observer sur les cépages sensibles (Carignan, Chardonnay, Roussanne) des symptômes sur baies. À ce jour, l'intensité des symptômes est faible avec une fréquence pouvant être plus importante en fonction de l'historique de la parcelle.

Des traces sur baies commencent à être observées sur des cépages moins sensibles (Grenache).

× **Hérault**

De nouveaux repiquages sur feuilles sont notés dans les parcelles à drapeaux, dans les situations sensibles (cépage, historique et/ou environnement) mais aussi dans des situations non sensibles.

Des symptômes sur grappes sont observés, essentiellement sur cépages sensibles (Carignan, Chardonnay) et ponctuellement sur situation non sensible. Leur fréquence peut atteindre ponctuellement jusqu'à 44 %.

× **Pyrénées-Orientales**

Des symptômes sur inflorescences et/ou grappes sont de plus en plus fréquemment visibles sur certaines parcelles du vignoble.



Symptômes sur baie et sur feuille

Evaluation du risque : La période de haute sensibilité est toujours en cours. Surveiller l'évolution des symptômes notamment sur baies.

Mesures prophylactiques : Favoriser l'insolation et l'aération des grappes par l'ébourgeonnage, l'effeuillage et le palissage. L'oïdium est sensible aux rayons ultra-violets.

MILDIOU (*Plasmopara viticola*)

• **Situation aux vignobles**

× **Vignoble régional**

Peu de nouveaux symptômes à l'exception du vignoble des Pyrénées-Orientales.

× **Aude**

La fréquence des symptômes observés au vignoble reste très faible. Aucune évolution significative n'est constatée à ce jour sur le département.

× **Gard**

De rares repiquages sont observés sur feuilles. Dans l'ensemble du département, on note peu d'évolution de la maladie.

× **Hérault**

Peu d'évolution de la maladie cette semaine. Quelques nouveaux symptômes sur feuilles et/ou sur inflorescences sont observés dans certaines parcelles déjà atteintes. Aucun nouveau symptôme sur grappes.

× **Pyrénées-Orientales**

La situation a évolué dans les secteurs avec présence de foyers, après une période d'accalmie fin mai/début juin. Différents orages et les périodes d'humidité matinale ont relancé les contaminations.

Les orages du 5 juin, puis des 11 et 14 juin ont provoqué des contaminations sur feuilles et grappes dans les parcelles sans protection active sur cette période.

Les taches apparaissent depuis la fin de semaine 24 et le début de la semaine 25. Avec le renouvellement de périodes orageuses jusqu'au stade fermeture de la grappe essentiellement (faciès « rot brun »), d'autres dégâts peuvent apparaître sur baies. En secteur plus tardifs, la période de nouaison reste très sensible aux repiquages (faciès « rot gris ») sur ces mêmes épisodes contaminants en présence de taches sporulées dans la zone.

• Données de la modélisation

✓ **Potentiel Système** (modélisation arrêtée au 17 juin) :

J = 17 juin	Situation J-7 à J	Simulation J à J+7
Risque Mildiou	<p>Le risque mildiou modélisé varie de faible à très fort selon les secteurs. Etant donné que la vigne est en période de haute sensibilité, le risque peut varier très rapidement.</p> <p>Le risque reste très fort sur la moitié ouest de la région et globalement faible à l'est.</p> <p>A l'est, seuls quelques secteurs (Balaruc, Marseillan, Montpellier Nord, Lunel, Garons, Beaucaire, Saint-Ambroix, Pont St Esprit, Bagnols sur Cèze) restent encore en risque très fort.</p>	Le risque est stable à 7 jours, voire en légère baisse.
Contaminations	<p>De nouvelles contaminations épidémiques ont été détectées :</p> <p>Sur les pluies du 11 Juin sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aude : Cabardès (+3), Carcassonnais (+0.8), Corbières Occidentales (+1) et Hautes Corbières (+3.3), Limouxin (+1.8), Littoral (+4), Malepère (+3), Minervois Est (+1.3), Minervois Ouest (+0.5) - Gard : Costières (+0.8), Vallée du Rhône Nord (+0.2), Vallée du Rhône Sud (+0.25), - Hérault : Biterrois (+0.8), Basse vallée de l'Hérault (+0.2), - Pyrénées-Orientales : Aspres (+2.7), Cru Banyuls (+4), Moyenne Vallée de l'Agly (+1.2), Plaine Nord Tech (+6), Plaine Sud Tech (+5.2), Bas Conflent (+0.2), <p>Sur les pluies du 13 juin sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hérault : Basse Vallée de l'Hérault (+0.25), Montpelliérais (+0.2) - Pyrénées-Orientales : Aspres (+4.6), Cru Banyuls (+2.2), Moyenne Vallée de l'Agly (+1.9), Plaine Nord Tech (+3.5), Plaine Sud Tech (+2.5), <p>Sur les pluies du 14 juin sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aude : Cabardès (+2), Carcassonnais (+2), Corbières Occidentales (+0.8) et Hautes Corbières (+2.8), Limouxin (+1.7), Littoral (+1.2), Malepère (+1.3), Minervois Est (+1.5), Minervois Ouest (+1) - Gard : Bassin Alésien (+0.06), Garrigues Sommiérois (+0.7), Vallée de la Cèze (+0.4), Vallée du Rhône Nord (+0.1), Vivarais (+0.04), - Hérault : Minervois (+0.15), Hauts Coteaux (+2.3), Biterrois (+1.2), Vallée de l'Orb Lodévois (+4.1), Montpelliérais (+0.4), Nord Montpelliérais (+0.2), - Pyrénées-Orientales : Cru Banyuls (+1.6), Plaine Nord Tech (+0.7) 	<p>De nouvelles contaminations sont annoncées :</p> <p>Sur les pluies du 20 juin sur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aude : Cabardès (+1.3), - Gard : Bassin Alésien (+0.2), Vallée de la Cèze (+0.02), - Hérault : Hauts Coteaux (+0.2), Vallée de l'Orb Lodévois (+2.9) - Pyrénées-Orientales : Cru Banyuls (+1.7), Bas Conflent (+0.2) <p>Sur les pluies du 21 juin sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aude : Limouxin (+0.5) - Pyrénées-Orientales : Cru Banyuls (+2), Plaine Sud Tech (+1.5) <p>Sur les autres secteurs, les conditions météorologiques prévues n'entraînent pas de nouvelle contamination sur la semaine à venir.</p>

*(+...) = hausse de la FTA (%) : Fréquence Théorique d'Attaque, tout organe confondu.

✓ **Milstop** (modélisation arrêtée au 16 juin)

J = 16 juin	Situation J-7 à J	Sorties de taches
Aude	Les conditions météorologiques enregistrées entre le 10 et le 16 juin engendrent de nouvelles contaminations secondaires sur l'ensemble des stations.	Les sorties de ces contaminations secondaires sont attendues à partir du 23 juin. L'indice de risque mildiou est globalement stable .
Gard		Les sorties de ces contaminations secondaires sont attendues à partir du 23 juin. L'indice de risque mildiou est stable .
Hérault		Les sorties de ces contaminations secondaires sont attendues à partir du 23 juin. L'indice de risque mildiou est globalement stable .
Pyrénées-Orientales		Les sorties de ces contaminations secondaires sont attendues à partir du 23 juin. L'indice de risque mildiou est globalement en augmentation modérée .

Evaluation du risque : la période de forte sensibilité est en cours. La vigne peut connaître des dégâts jusqu'à grappes fermées/début véraison.

A cette période, ce sont les faciès « rot gris » et « rot brun » qui peuvent s'exprimer mais on peut aussi trouver les déformations en crosse des inflorescences selon les stades phénologiques des parcelles.

Surveiller les symptômes et consulter la météo.

Description des symptômes

Faciès « rot gris » : feutrage blanc sur les grappes ;

Faciès « rot brun » : les baies brunissent avec présence de dépression en « coup de pouce ». Les symptômes apparaissent à partir du pédoncule, lieu de départ des nécroses.

Source Guide des Vignobles Rhône Méditerranée 2018 / 2019 p. 66.

Mesures prophylactiques :

- Eliminer les pampres, ébourgeonner les plantiers,
- maintenir le couvert végétal ras sous le rang, dans l'inter rang.

TORDEUSES DE LA GRAPPE

• **Eudémis** (*Lobesia botrana*)

✕ **Vignoble régional**

Le vol de 2^{ème} génération démarre ou se poursuit mais il n'est pas généralisé.

✕ **Aude**

Le vol a débuté sur les secteurs précoces du Littoral et du Narbonnais. Les toutes 1^{ères} pontes sont observées sur le Littoral audois. Sur les autres secteurs du département, le début du vol

est attendu (modèle LOB) à partir le milieu de semaine voir du début de semaine prochaine sur les secteurs les plus tardifs.

× Gard

Le vol a débuté dans bon nombre de secteurs mais n'est pas encore généralisé à l'ensemble du département.

Les toutes 1^{ères} pontes fraîches sont observées sur les communes de Laudun l'Ardoise et Saint Gilles. Les dépôts de pontes en secteur sensible pourront se généraliser dans le courant de la semaine prochaine.

Un dépassement de seuil est observé sur la commune de Laudun l'Ardoise.

× Hérault

En zone précoce, le vol démarre.

Des larves de stade L4 et L5 sont encore observées en zone tardive.

× Pyrénées-Orientales

Le vol a débuté dans le secteur précoce de la Plaine.

Les 1^{ers} dépôts de pontes sont observés sur la zone de la Plaine Nord Tech.



Ponte en incubation

Evaluation du risque : réaliser le suivi du vol et du dépôt des pontes.

Seuil indicatif de risque : 5 à 10 pontes pour 100 grappes.

- **Eulia** (*Argyrotaenia pulchellana*)

Gard : 1^{ères} captures sur le secteur des Sables.

Hérault : Des papillons sont notés dans les pièges en nombre croissant.

Evaluation du risque : Surveiller le vol.

- **Pyrale du Daphné** (*Cryptoblabes gnidiella*)

Gard : Les piégeages se poursuivent avec des intensités faibles.

Pyrénées-Orientales : Des papillons sont comptabilisés dans les pièges du réseau de suivi.

Evaluation du risque : surveiller le vol.

BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

- **Situation aux vignobles**

- × **Vignoble régional**

Peu de nouveaux symptômes.



Taches de black rot

× Aude

Aucune évolution significative n'est constatée. Le présence de symptômes (taches sur feuilles) est très faible et n'est observée de façon significative que sur le secteur Limouxin.

× Gard et Pyrénées-Orientales

On continue d'observer des symptômes sur feuilles. À ce jour, la fréquence et l'intensité des symptômes sont globalement faibles.

× Hérault

Peu d'évolution dans les symptômes observés cette semaine.

Evaluation du risque : Il convient de repérer les parcelles à risque et de surveiller l'évolution des symptômes.

POURRITURE GRISE (*Botrytis cinerea*)

× Hérault

Aucun nouveau symptôme sur feuilles n'est observé. A ce jour, pas de symptôme noté sur grappes.

Evaluation du risque : surveiller l'apparition de symptômes notamment sur grappes et l'évolution des stades phénologiques.

Mesures prophylactiques :

Favoriser les mesures réduisant les entassements de végétation (ébougeonnage, effeuillage, palissage...), elles diminuent la durée d'humectation et aèrent les grappes.

Attention aux écimages excessifs (rognages) qui favorisent le départ des entre-cœurs et augmentent l'entassement du feuillage.



Botrytis cinerea sur feuilles

MALADIES DU BOIS

× Vignoble régional

Des symptômes de Black-Dead-Arm et/ou d'Esca (forme apoplectique majoritairement) sont localement visibles. La fréquence de détection reste toutefois très hétérogène.

Evaluation du risque : Repérer les souches exprimant des symptômes qui pourront être gérés par la voie prophylactique.

ACARIENS

× Hérault :

Dans les parcelles de référence, une prédominance d'acariens utiles (typhlodromes) est notée et aucun dépassement de seuil n'est observé.

Evaluation du risque : Dans les parcelles à risque, surveiller l'évolution des populations d'acariens nuisibles et utiles.

Seuil indicatif de risque : 30 feuilles occupées par au moins une forme mobile d'acariens nuisibles en l'absence d'acariens utiles.

CICADELLES DES GRILLURES *(Empoasca vitis)*

× Vignoble régional :

Quelques larves sont visibles sans jamais dépasser le seuil de risque dans les parcelles observées.

Des symptômes sont localement visibles.

Evaluation du risque : Le risque est faible à ce jour.

Seuil indicatif de risque : 200 larves pour 100 feuilles observées

Crédit photos : Chambres d'agriculture de la zone Languedoc-Roussillon - Groupe Guide des Vignobles Rhône-Méditerranée

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce Bulletin de Santé du Végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de l'ADVAH / Chambre d'agriculture de l'Hérault avec la participation du comité de validation et élaboré sur la base des observations réalisées par les Chambres d'agriculture de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales, l'ADVAH, Pérès SAS, Ets Touchat, Ets Perret, FREDON Occitanie, La Cave coopérative d'Ouveillan.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.